

28 novembre 2018



**Aéroclub de France
14h-22h30**

Fiche de candidature (1/3)

Eléments à nous fournir :

- Fiche d'inscription remplie et signée (les trois pages)
- Fichier vidéo ou PowerPoint (par email à pgayat@netmediaeurope.com)

Pièces à adresser Pascal GAYAT

Email : pgayat@netmediaeurope.com

Courrier : DataFestival 2018 – Pascal GAYAT – NetMediaEuropeGroup, 160Bis rue de Paris, 92100 Boulogne Billancourt.

Critère d'éligibilité :

Les éléments sont à adresser avant le 30 septembre 2018, sous la forme de présentations PowerPoint ou de cas vidéo.

Modalités :

Inscription de cas :

Nombre de cas inscrits : _____

1 / Inscription du premier cas :

500€ HT*

2 / Inscription de cas supplémentaires (par cas) :

200€ HT

*Le prix comprend les frais administratifs et un couvert (couvert complémentaire à 300€)

Options :

Réservation de couverts supplémentaires au dîner du 28 novembre 2018 :

Nombre de couverts : _____

Réservation d'une table pour 10 convives :

3000€ HT

28 novembre 2018



**Aéroclub de France
14h-22h30**

Fiche d'inscription (2/3)

Choix du/des Awards :

Possibilité de concourir simultanément à 2 Prix maximum :

(Barrer ou supprimer les catégories non choisies)

- Prix du Meilleur dispositif de retargeting**
- Prix du Meilleur dispositif de prospection**
- Prix du Meilleur dispositif CRM**
- Prix de la Monétisation Data**
- Prix de la stratégie DMP**
- Prix de la personnalisation**
- Prix Web2Store et data**
- Prix de l'analyse et de la data visualisation**
- Prix de l'Intelligence Artificielle**
- Prix de l'Innovation**
- Prix GDPR**
- Grand Prix**

Pour concourir au Prix de l'Innovation et au Grand Prix ?

- Les nommés au Grand Prix et au Prix de l'Innovation seront sélectionnés parmi les gagnants des différents Prix et soumis à un vote spécifique du Jury.

28 novembre 2018



**Aéroclub de France
14h-22h30**

Fiche d'inscription (3/3)

Contact* :

Raison sociale :

Adresse :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Date, cachet et signature

A réception de votre dossier d'inscription une facture sera émise. Elle est à régler à réception.

*Si participation de plusieurs entreprises pour un même cas, remplir une fiche par entreprise

Règlement

Article 1 : Le DATAFESTIVAL a été créé pour célébrer les entreprises qui ont fait de la data un allié pour une meilleure connaissance et meilleure atteinte des consommateurs, ainsi que les conseils et les technologies qui ont permis d'orchestrer et de développer la performance des dispositifs publicitaires.

Article 2 : Pour concourir les candidats doivent mettre en avant l'apport de l'utilisation de la data dans les dispositifs.

Article 3 : Pour concourir les dispositifs doivent avoir été orchestrés en 2017 et 2018

Article 4 : Les dossiers doivent être présentés sous présentations powerpoint ou vidéos

Article 5 : Les dossiers seront présentés par les entreprises commanditaires ou leurs partenaires agences ou technologiques.

Article 6 : Une entreprise peut présenter au maximum 2 cas ; sauf si elle est agence ou solutions technologiques.

Article 7 : Quiconque inscrit un cas garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription.

Article 8 : Les dossiers d'inscription et les fichiers vidéo devront être envoyés au bureau du DATAFESTIVAL au plus tard le 30 septembre 2018, à l'adresse
pgayat@netmediaeurope.com.

Article 9 : Toutes les vidéos et présentations soumises à la sélection doivent être en version française.

Article 10 : Les cas inscrits peuvent concourir pour :

- Prix du Meilleur dispositif de retargeting
- Prix du Meilleur dispositif de prospection
- Prix du Meilleur dispositif CRM
- Prix de la Monétisation Data
- Prix de la stratégie DMP
- Prix de la personnalisation
- Prix Web2Store et data
- Prix de l'Intelligence Artificielle

Des prix complémentaires sont organisés pour les projets et solutions innovantes :

- Prix de l'Innovation
- Grand Prix

Le Prix de l'Innovation et le Grand Prix seront déterminés par le Jury à l'issue des délibérations.

Article 11 : Les lauréats s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (réseaux sociaux).

Article 12 : Les membres du jury sont désignés par l'équipe du DATAFESTIVAL. Le jury est composé de professionnels de l'économie numérique aux multiples fonctions et expériences. Lorsqu'un des membres du Jury fait partie d'une entreprise qui a présenté une ou des vidéos en compétition il lui est interdit de voter pour le cas de son entreprise.

A l'issue de la période de vote en ligne le Jury se réunira sur une demi-journée au mois d'octobre 2017 pour les visionnages et délibérations.

Article 13 : Les frais d'inscription de 500€ HT pour le premier cas et 200€ HT par cas complémentaire couvrent les frais administratifs et participent aux frais d'organisation et de

visibilité de l'événement qui doit devenir un carrefour d'échanges multiples pour l'ensemble de la profession Datamarketing.

Article 14 : Tous les candidats sont encouragés à promouvoir leur participation, nomination, victoire, sur les réseaux sociaux.

Article 15 : Les dossiers Solutions et Innovation devront être présentés sur un format Power Point court, selon le déroulé suivant : Contexte de marché, Présentation de la solution, Avantages pour les clients, étude de cas, Perspectives de développement.

Lors de la délibération du Jury, des pitchs seront organisés.

Article 16 : Le soir de la remise des Prix, les nominés seront communiqués et les cas des lauréats seront présentés.

Article 17 : Tout litige né au cours du Grand Prix sera géré avec le Commissaire Général de l'événement.